



Choix entre un contrat c a e et un c d i

Par **jpr**, le **09/04/2010 à 14:24**

Bonjour,rnj'ai deux propositions d'emploi l'un en c d i 16heures par semaines dans le transport scolaire et l'autre en c a e 26 heures par semaines comme employe communal dans la commune ou je reside.Sachant que le poste de conducteur scolaire passe par une formation afin d'obtenir le permis d et qui dure 2 mois sans garantie de reussite.rnmoi je choisis le c a e,d'une duree de 2 ans, renouvelable 3 ans de plus car j ai 50ans,raison le nombre d heures est plus plus important donc le salaire egalement.rnpole emploi s'oppose au c a e pretextant que le c d i prime sur le c a e et que je n' ai pas le choixrn merci de votre reponse

Par **fabienne034**, le **09/04/2010 à 15:46**

bonjour, rnneffectivement le CDI prime puisque vous aurez une garantie de travail et que un an ou deux ans après, les heures peuvent augmenterrrnpour tout savoir sur le CDIrrnrn<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

Par **Cornil**, le **11/04/2010 à 17:00**

Bonsoir "jpr"rnPas d'accord avec fabienne!rn1) je ne vois pas en quoi un CDI privé serait moins sécurisant qu'un contrat temporaire public renouvelable ; un CDI erivé est loin de la "garantie d'emploi "rn2) Pôle Emploi ne peut à mon avis en aucun cas t'empêcher de prendre ce contrat temporaire public. rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis

un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)